

Entre deux vagabonds et deux filles de bouges
 Le petit comparut livide et les yeux rouges.
 Son histoire était courte et triste. Cet enfant,
 Hélas ! était de ceux que la loi ne défend
 Qu'à regret, dirait-on ; classe déshéritée
 De malheureux sans pain, n'ayant que la dictée
 De leur cœur, ici-bas, pour supporter leur lot.
 Trois ans auparavant, frappé par un ballot
 Qu'il arrimait à bord d'un brick faisant escale,
 Son père était tombé sans vie à fond de cale.
 Et la mère avait dû, de saison en saison,
 Peiner pour apporter du pain à la maison.
 Lui-même — le petit — avait payé sa dette
 A la famille, ayant gardé sa sœur cadette,
 Lorsque la mère allait travailler au dehors.
 Et puis la maladie était venue ; alors
 Il avait à son tour dû chercher de l'ouvrage.
 Tout ce qu'un pauvre enfant peut avoir de courage.
 Il l'avait dépensé sans plainte, avec douceur.
 Pour sa mère clouée au chevet de sa sœur . . .

Ce soir-là même ayant vu pleurer la petite
 En songeant à Noël, il était sorti vite,
 Et, le cœur gros, avait à mainte porte osé
 Mendier un cadeau qu'on avait refusé . . .

— C'est pour elle, Monsieur, oui, pour ma sœur mourante
 Que j'ai volé, dit-il, d'une voix déchirante :
 C'est la première fois !

Et l'enfant, à ces mots,
 Se cacha le visage, et, fondant en sanglots,
 S'affaissa lourdement sur la banquettes infâme.

Et je sortis, plaignant dans le fond de mon âme
 Les juges — leur devoir veut quelquefois cela --
 Condamnés à punir de ces criminels-là.

LOUIS FRÉCHETTE.